

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CREPY-EN-VALOIS**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 17 septembre 2025 à 17h,**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 11 septembre 2025

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	8

**Sont présents :**

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Rachel DELBOUYS, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, Mme Muguette SERAIS.

**Ont donné pouvoir :**

M. Daniel DECLEIR, pouvoir à Mme Virginie DOUAT

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise NIVESSE

<p><b>DELCCAS 2025-23</b> <b>SEANCES DE SOPHROLOGIE POUR LA CRECHE FAMILIALE</b></p>
--

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

La crèche familiale organise en 2025 dans ses locaux des séances de sophrologie à destination des enfants fréquentant la Crèche familiale et leurs assistantes maternelles.

Vu la proposition de Madame Céline CHAPUIS pour l'organisation de 15 séances de sophrologie d'une durée de 30 minutes, pour un coût global de 1.000 €.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver le recours à une prestation extérieure pour l'organisation de 15 séances de sophrologie d'une durée de 30 minutes à destination des enfants de la Crèche familiale et de leurs assistantes maternelles,
- Autoriser le Président à signer le contrat avec le prestataire Céline CHAPUIS, pour les séances prévues au cours de l'année 2025.

La dépense est prévue à l'article 6228 « Divers » du budget du CCAS.

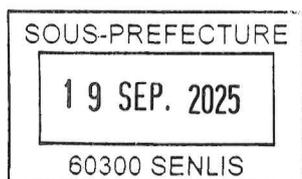
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Fait à Crépy-en-Valois, le 17 septembre 2025.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 19 SEP. 2025

Françoise NIVESSE  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois  
Présidente du CCAS



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.